



DECISION N° 006-MFB/DGD du 22 JAN 2026

**Portant nomination des membres de l'Equipe Projet « Douane Intelligente »  
de la Direction Générale des Douanes**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2022-975 du 22 novembre 2022, portant Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2025-89 du 12 février 2025, modifiant le décret n° 2023-960 du 23 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017, portant nomination du Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2023-1077 du 28 décembre 2023, portant promotion du Directeur Général des Douanes au grade d'Administrateur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n° 225/MFB/DGD du 19 septembre 2024, portant création, composition et attributions des membres de « l'Equipe Projet Douane Intelligente » au sein de la Direction Générale des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

**D E C I D E**

**Article 1** : Sont nommés en qualité de membres de l'Equipe Projet « Douane Intelligente » de la Direction Générale des Douanes :

▪ **Chef de l'Equipe Projet, Chef de Projet Adjoint**

Col. AKE Aboa Barthélémy Léopold, Conseiller Technique ;

▪ **Coordonnateur du Projet :**

Col. YOUL Sié Désiré Dieudonné, Sous-Directeur de l'Equipement ;

▪ **Coordonnateur Adjoint du Projet :**

ZOHIN Yéhé Serge Evariste, Sous-Directeur de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé ;

▪ **Responsable du transit :**

Col. Major NIAMBE EBALÉ Yvonne, Directrice des Régimes Economiques ;

▪ **Responsable de la gestion du changement**

Monsieur SYLLA Anzoumana, Directeur des Systèmes d'Information ;

▪ **Responsable financier**

Col. AKA Krou, Directeur des Moyens Généraux.

▪ **Membres :**

- Col. AWEDE Irénée Hugues, Direction de la Règlementation et du Contentieux ;

- Col. BICTOGO DIOMANDE Ramatou, Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux ;

- Col. DIBY Anne Marie, Directrice de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé ;

- Col. SEKOU Kader, Directeur Régional de Korhogo ;

- Col. BAILLET Benoît Severin, Directeur Régional de Bouaké ;

- Col. KONE Digou Basile, Directeur Régional de San-Pedro ;

- Col. SANOGO Ousmane, Directeur Régional d'Abengourou ;

- Col. SIGNO Kouamé Dongui Maurice, Directeur Régional d'Aboisso.

**Article 2** : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**AMPLIATIONS :**

- MFB/CAB 1
- DGD 1
- DGA 2
- IGD 1
- Toutes Directions et Unités Douanes 21

